



PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SELLE-CRAONNAISE

Séance n°8 du 26 août 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Doisneau-Lamy, sous la présidence de Joseph JUGÉ, Maire.

Présents : Joseph JUGÉ, Sylvie BELLANGER, Séverine DERVAL, Chantal JOUFFLINEAU, Danièle GODET, Mathieu FRÉMONT, Christian BLAISE, Cédric RIVRON.

Excusés : Lionel MOAL, Olivier DERSOIR, Guillaume BELOUARD, Jacky LEPAGE, Adrien JONCHERAY, Christophe BOIS, Samuel HOUILLLOT.

Secrétaire de séance : Séverine DERVAL.

APPROBATION DU PV DU 22 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal, avec 7 voix pour et 1 abstention, adopte le compte-rendu du conseil municipal du 22/07/2021.

I. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

a) 20 rue des Etangs

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2021-4 du 31 juillet 2021,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RENONCER à son droit de préemption urbain** sur la parcelle située 20 rue des Etangs et cadastrée H n°16, d'une superficie totale de 506 m², dont la propriétaire actuelle est Mme TURPIN Monique ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

b) 14 rue de la Futaie

Vu la déclaration d'intention d'aliéner n° 2021-5 du 25 août 2021,

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme le 15 décembre 2016,

Vu l'instauration du droit de préemption urbain le 19 janvier 2017 sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser du PLU de La Selle-Craonnaise,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- **RENONCER à son droit de préemption urbain** sur la parcelle située 14 rue de la Futaie et cadastrée ZO n°41, d'une superficie totale de 533 m², dont la propriétaire actuelle est Mme LEPAGE épouse GUYON Fernande ;
- **DONNER pouvoir à Monsieur le Maire** de signer tous les actes, pièces ou documents s'y rapportant.

II. DECISIONS MODIFICATIVES

- a) En 2020, une subvention des « amendes de police » a été affectée à un mauvais numéro de compte. C'est pourquoi, afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
1342/041	Amendes de police	+ 3 155,14 €	
1332/041	Amendes de Police amortissables		+ 3155,14 €
Total de la décision modificative n°3		3 155,14 €	3 155,14 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la décision modificative n°3** au budget principal 2021, telle que présentée ci-dessus.

- b) En 2015, les travaux de génie civil du SDEGM pour des enfouissements de réseaux ont été imputés à un mauvais compte. C'est pourquoi, afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de prendre une décision modificative telle que présentée ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
20422 4582	Organismes privés – Bâtiments et installations Opérations pour compte de tiers	+ 32 076,20 €	+ 32 076,20 €
Total de la décision modificative n°4		+ 32 076,20 €	+ 32 076,20 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la décision modificative n°4** au budget principal 2021, telle que présentée ci-dessus.

- c) En juillet 2021, des investissements ont été effectués pour le restaurant scolaire (chariot chauffant, chaises et divers matériels de cuisine). Des crédits manquent au budget pour le paiement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article	Libellé	Recettes	Dépenses
2031/204 2158/197	Etudes – Complexe Sportif Matériels – Restaurant scolaire		- 650,00 € + 650,00 €
Total de la décision modificative n°5			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Adopte la décision modificative n°4** au budget principal 2021, telle que présentée ci-dessus.

III. FRAIS DE SCOLARITE

Pour l'année scolaire 2020/2021, le montant par élève des dépenses de fonctionnement s'élève à 2 184,38 € pour l'école maternelle et à 392,84 € pour l'école élémentaire. Les montants ont augmenté suite à la crise sanitaire et la mise en place d'un planning quotidien de nettoyage des classes, et suite à la diminution du nombre d'enfants scolarisés.

a. Scolarisation hors commune

Notre commune avait donné son accord écrit pour la scolarisation d'une fratrie selloise sur la commune de Ballots. Aujourd'hui, la commune de La Selle-Craonnaise doit participer aux frais de fonctionnement pour un enfant scolarisé en école maternelle (MS) selon le coût de fonctionnement calculé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte** de participer aux frais de fonctionnement de l'école de Ballots pour un montant de 2 184,38 € pour l'enfant sellois scolarisé en classe maternelle.

b. Participation frais de scolarité

Monsieur Le Maire informe que 9 élèves domiciliés hors de La Selle-Craonnaise fréquentent l'école publique communale. C'est dans cette situation que s'applique le principe légal d'une répartition intercommunale des charges supportées par les écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes.

Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour solliciter une participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de La Selle-Craonnaise aux élèves domiciliés sur les communes de Niaflès, Saint-Martin-du-Limet et La Boissière, selon le coût de scolarisation spécifié ci-dessus.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise** Mr le Maire à solliciter une participation aux frais de fonctionnement des élèves scolarisés à l'école publique de La Selle-Craonnaise et domiciliés sur les communes de Niaflès, Saint-Martin-du-Limet et La Boissière.

IV. RAPPORT DES COMMISSIONS

L.
M
O
A
L
/
J.
J
U
G
É

- **Commission Bâtiments**
 - Nouvelle école :
 - Prochaine réunion le 31/08.
 - Chantier suspendu le temps des congés d'été.
 - Propriété 9 Place J. Bruchet : devis démolition reçus et à étudier.
 - Commerce :
 - ◆ Travaux couverture terrasse : démarrage prévu en novembre. Réunion de chantier prévue le 08/09. Aménagement intérieur à prévoir.
 - Orion :
 - Tour complet des lieux effectué avec la commission.
 - Vente maison 11 rue de la Gare : rétractation de l'offre faite en juillet.
 - Logement 3 rue Mgr Grimault : le locataire actuel quitte l'appartement au 30/09/2021.

C
.
J
O
U
R
N
E
A
U

- **Commission Espaces verts :**
 - Commission le 28/08 à 10h.
 - Devis Leroy Paysage à étudier.
- **Commission Voiries/Urbanisme/... :**
 - N° de voie : distribution en cours par secteur.
 - RDV Enedis le 18/08 : compte-rendu.
 - Chemin « Les Féages » : le chemin officiel sera remis à jour.
 - Demande au programme national des ponts validée par les services de l'Etat.
 - Territoire Energie 53 nous demande notre programme détaillé des travaux de 2022 : l'enfouissement des réseaux des rues des Etangs et du Mgr Grimault seront proposés.

S
.
D
E
R
V
A
L

- **Commission Sport/Culture/ Animation et Communication**
 - Remise des lots « Maisons fleuries » le 10/09 à 19h.
 - Réunion de la commission le 15/09 à 18h.
 - Prochaine réunion le 02/10 avec les associations.
 - Réunion le 04/10 pour préparation de l'animation de Noël.
 - Réunion le 09/10 pour préparation du bulletin communal.
- **Commission Finances/Vie économique**
 - Prochaine commission le 29/09/2021.

➤ **Commission Scolaire et Périscolaire**

- Point arrivés/départs à l'école :
 - 8 Départs et 7 arrivées.
 - Total : 63 élèves inscrits.
- Cantine/Garderie :
 - Demande d'agrément en cours pour la garderie.
 - Livraison reçue des chaises et du four de maintien en température.
- Vidéoprojecteur école : commande en cours.
- Demande de soutien scolaire pour 15 enfants à voir à la rentrée.

➤ **Commission Affaires sociales**

- Argent de poche : jeunes payés fin juillet. Bilan positif.
- Etude en cours pour dépôt de pains le temps de la fermeture de la Boulangerie du 6 au 20 septembre 2021.
- Repas du CCAS à organiser : rappel de la date : le dimanche 24/10 à l'Orion. Les invitations seront envoyées mi-septembre.

V. DIVERS

⇒ Prochain conseil municipal le jeudi 23 septembre à 20h30. Les suivants : le 21 octobre, le 18 novembre, le 16 décembre.

Fin de séance à 22h30

Joseph JUGÉ

Séverine DERVAL

Sylvie BELLANGER

Lionel MOAL
(Excusé)

Chantal JOUFLINEAU

Samuel HOUILLOT
(Excusé)

Adrien JONCHERAY
(Excusé)

Mathieu FRÉMONT

Danièle GODET

Jacky LEPAGE
(Excusé)

Guillaume BELOUARD
(Excusé)

Christian BLAISE

Olivier DERSOIR
(Excusé)

Cédric RIVRON

Christophe BOIS
(Excusé)